Évry-Courcouronnes, le 15 septembre 2026

Déclaration liminaire de l'UNAAPE Essonne au CDEN du 15 septembre 2026

Dotations financières aux EPLE 2026-2027

Monsieur le Vice-Président du Conseil départemental de l'Essonne,
Madame l'Inspectrice d'Académique, Directrice académique de l'Essonne,
Madame la Directrice académique adjointe, Monsieur le Directeur académique adjoint,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN de l'Essonne,

L'UNAAPE Essonne souhaite porter à votre connaissance plusieurs sujets qui, chacun à leur manière, interrogent la place réelle laissée aux besoins du terrain et aux familles dans le fonctionnement de nos établissements.

Bâti scolaire et adaptation climatique

Premier sujet : l'adaptation du bâti scolaire au changement climatique, qu'il s'agisse des épisodes de grande chaleur, d'inondation ou de grand froid. Nous sommes preneurs des résultats du diagnostic et de l'audit thermique engagé dans les collèges essonniens, et nous proposons la constitution d'un groupe de travail associant les membres du CDEN sur ce sujet, afin de mieux préparer les prochains épisodes climatiques et de faire remonter les besoins concrets exprimés par le terrain.

Des mesures simples et peu coûteuses peuvent changer beaucoup de choses. Au collège César Franck de Palaiseau par exemple, les fenêtres des étages sont condamnées, rendant impossible toute aération ou création d'un courant d'air en période de canicule. L'agent de maintenance ne peut malheureusement pas intervenir, ce dispositif ayant été installé de façon particulièrement rigide.

Au collège Paul Fort de Montlhéry, la réparation des stores cassés dans plusieurs classes devient urgente ; à défaut de réparation rapide, la pose de films solaires sur les vitrages exposés permettrait déjà de ralentir la surchauffe et l'inconfort des élèves et des personnels.

Nous tenons par ailleurs à remercier le Conseil départemental de l'Essonne pour la remise en état et les travaux réalisés sur le gymnase du collège Charles Péguy à Palaiseau et du collège Paul Fort de Montlhéry. Ce dernier est aujourd'hui fonctionnel, mais un nouveau traçage au sol sera nécessaire, car il manque actuellement l'ensemble des lignes de badminton. Il manque également une installation de type piste d'athlétisme : faute d'équipement sur place, nos élèves continuent de se déplacer jusqu'à La Tour pour les activités de demi-fond et d'athlétisme.

Nous souhaitons également évoquer, de manière plus globale, la question des toilettes dans plusieurs établissements essonniens. Au-delà des problèmes d'entretien ou de dégradations, le vrai blocage réside souvent dans les horaires d'ouverture très restreints, voire dans des fermetures totales dès qu'un incident est signalé. Cette pratique, qui se généralise, rend les sanitaires peu accessibles aux élèves sur une large partie de la journée scolaire, avec des conséquences que chacun peut imaginer en termes de bien-être, de santé et même de concentration en classe. Nous pensons qu'une réflexion collective s'impose sur ce sujet, pour trouver un équilibre entre sécurité, entretien et accès effectif des élèves à ces équipements de base.

Continuité des enseignements et affectations

Deuxième sujet : nous souhaitons également alerter, de manière concise, sur trois situations concrètes qui pèsent directement sur la scolarité des élèves.

Au collège Germaine Tillion de Lardy, aucun professeur de mathématiques n'a encore été affecté aux classes de 5ème depuis la rentrée, deux enseignants ayant refusé cette affectation. La situation devient préoccupante à l'approche du mois d'octobre.

Une famille reste, à ce jour, dans l'attente d'une affectation en 2nde générale au lycée Doisneau, établissement qui dispose pourtant de places disponibles pour l'accueillir. Nous sommes le 15 septembre 2026, et ce blocage semble relever d'une simple lenteur administrative.

Enfin, à l'école maternelle Henri Wallon de Palaiseau, les représentants de parents d'élèves vous ont alertés par courrier daté du 14 septembre sur l'absence répétée de la seconde enseignante de la classe de Grande Section depuis la rentrée, y compris lors de la réunion avec les parents. Cette organisation, déjà source de difficultés l'an dernier, fragilise la continuité pédagogique d'une année pourtant charnière avant l'entrée au CP. Les familles demandent simplement qu'un enseignant intervienne de façon régulière et durable auprès des enfants.

Verrouillage des canaux de communication avec les familles

Enfin l'UNAAPE Essonne souhaite alerter sur une contradiction préoccupante entre le discours institutionnel et la réalité vécue par les fédérations de parents d'élèves sur le terrain.

Le 2 juillet 2026, lors d'un temps d'échange, la DASEN de l'Essonne nous annonçait vouloir développer des « espaces parents » au sein des établissements scolaires, en lien avec les mairies, le conseil départemental et la région. L'objectif affiché était clair : permettre des rencontres entre parents, proposer des animations, et constituer un réseau d'accompagnement, ces espaces devant être investis « par les fédérations et représentants de parents ». Ce projet s'inscrit dans la continuité d'une impulsion initiée du temps de Najat Vallaud-Belkacem, alors ministre de l'Éducation nationale.

Or, sur le terrain, c'est exactement l'inverse qui se produit. Chaque année, une faculté d'échanger avec les parents nous est retirée. Au collège César Franck de Palaiseau par exemple, il y a encore trois ans, nous pouvions solliciter une salle en soirée, à 18h00, pour accueillir les parents, rencontrer de nouveaux adhérents et initier les listes de candidatures aux élections : la clé d'un préfabriqué de la cour se retirait à la loge en journée et se redéposait dans la boîte aux lettres le soir. Cette modalité simple et responsabilisante nous est aujourd'hui refusée, ce qui complique considérablement la mobilisation des parents sur une date qui ne convient plus qu'au seul chef d'établissement.

Cette même logique de verrouillage se retrouve dans notre courrier du 14 septembre dernier adressé à Madame la DASEN, où nous signalions, toujours au collège César Franck, un refus de transmission des coordonnées des parents dans un format électronique exploitable, pourtant garanti par l'article D111-8 du Code de l'éducation. Et dans ce même établissement, même la diffusion d'un simple tract dans les cartables des élèves devient une aventure épique. Il y a trois ans, 600 tracts destinés aux familles n'ont jamais été distribués, « perdus » selon les explications de la chef d'établissement ; nous n'avons rien dit. L'année dernière, il a fallu plus d'un mois pour obtenir une distribution seulement partielle ; nous n'avons, là encore, rien dit. Cette année, nous sommes le 15 septembre, et le combat pour un geste aussi élémentaire demeure exactement le même.

Enfin, dernier verrou en date dans cet établissement : il est d'usage depuis une dizaine d'années que nos fédérations administrent et modèrent, par groupe classe, des boucles d'échange et d'entraide pour les parents sur messagerie instantanée, un peu à l'image des précieuses boucles Tchap qui relient utilement préfecture, forces de l'ordre, maires, département et établissements. Cette année, une liste indépendante a demandé à la cheffe d'établissement d'interdire la diffusion auprès des parents d'informations relatives à ces groupes de

classe, en invoquant un risque de confusion. En somme, aucun canal de communication ne nous est plus permis en cette rentrée 2026 : ni salle, ni coordonnées, ni tracts, ni messagerie.

Nous rappelons que nous alertions déjà le CDEN, lors de notre déclaration liminaire au CDEN du 10 septembre 2026, sur ce que révèlent les résultats PISA 2025 : seulement 49% des adolescents déclarent qu'un parent s'intéresse à leurs cours au moins une fois par semaine, contre 63% en 2022. Nous y expliquions que ce n'est pas une démission générale des familles, mais un rapport à l'école qui se distend, dont l'institution est elle aussi comptable. Les obstacles décrits aujourd'hui au collège César Franck en sont l'illustration la plus concrète : comment reprocher aux parents de s'éloigner de l'école quand chaque porte d'entrée, salle, coordonnées, tract, messagerie, leur est méthodiquement fermée ?

Mis bout à bout, ces obstacles convergent tous vers un même résultat, celui de rompre le dialogue entre les représentants de parents et les familles qu'ils sont censés pourtant représenter.

Nous nous interrogeons donc légitimement sur l'origine de ce verrouillage progressif. S'agit-il d'un problème d'assurance ? Les fédérations de parents d'élèves sont pourtant assurées pour ce type d'activité. S'agit-il d'une directive du conseil départemental de l'Essonne ou de la DSDEN 91 ? Si tel est le cas, nous demandons qu'elle nous soit communiquée clairement, car elle contredirait frontalement les engagements pris devant nous le 2 juillet dernier.

Nous rappelons enfin un principe simple : la construction comme le fonctionnement des établissements scolaires sont financés intégralement par les contribuables, dont font partie les millions de parents d'élèves de ce pays. Il serait paradoxal que ceux qui financent l'école en soient aussi les moins bienvenus.
Nous demandons donc que les intentions exprimées par la DASEN se traduisent concrètement, établissement par établissement, par le rétablissement de modalités simples et souples d'accès aux locaux scolaires en soirée, par une application effective du droit d'accès aux coordonnées des familles, par une diffusion normale et rapide de nos communications (1 fois par an), et par le maintien des canaux numériques d'échange entre familles, pour les associations de parents.

Ce sujet qui préoccupe les fédérations de parents d'élèves ne restera pas sans suite. J'étais hier au CIEN Île-de-France, en présence des trois recteurs, dont celui de Versailles ; je serai convié le 29 septembre prochain à l'Assemblée nationale pour être auditionné par les députés de la mission d'information sur le maillage scolaire à l'épreuve du défi démographique ; puis, d'octobre à décembre, aux réunions et groupes de travail de la DGESCO ainsi qu'auprès des conseillers de Monsieur le ministre de l'Éducation nationale. L'UNAAPE, par ma voix, ne manquera pas de rappeler, à chacune de ces occasions, que la réussite éducative des élèves passe aussi par le respect du droit à l'information des parents d'élèves et de leurs représentants.

Nabil Bouzerna
Délégué départemental UNAAPE Essonne
Président UNAAPE Ile-de-France
Président UNAAPE